

Avis adopté

Séance plénière du 24 mai 2023

Quels besoins de gouvernance pour les différents usages de la biomasse ?

Déclaration des groupes Associations, Santé & citoyenneté

Ce texte sur la biomasse s'ouvre sur deux nécessités essentielles pour garantir l'habitabilité de la planète : celle de préserver les fonctionnalités et les possibilités de régénération des écosystèmes et celle de sobriété dans nos modes de vie, de consommation, de fonctionnement, d'utilisation du foncier et de la biomasse, objet central de cet avis.

Le CESE s'est récemment penché sur le sujet de l'évolution de la société vers la sobriété et a engagé une diversité de travaux en ce sens. Sans cette sobriété absolument nécessaire, nous allons droit dans le mur.

S'il y a une sobriété philosophique dans notre rapport au consumérisme et à la production, il y a différents leviers pour la rendre concrète, en actes.

Pour cela, l'avis propose une réelle hiérarchisation des usages de la biomasse, ce qui demande des processus de gouvernance transversaux et participatifs à l'échelle des bassins de vie, associant tous les habitants et toutes les habitantes. Avec raison il est écrit que cette hiérarchie doit se faire au bénéfice du bien-être et de la santé de ces derniers, en privilégiant donc prioritairement la préservation de la régénération des écosystèmes et la fonction productive des sols pour l'alimentation.

Les modalités de prise en compte des écosystèmes doivent encore être approfondies, il s'agit bien, comme cela est suggéré, de renforcer la recherche et les connaissances sur les solutions fondées sur la nature, l'agroécologie, l'élevage à l'herbe, la préservation et la restauration de la fertilité des sols et plus généralement les liens entre nature et agriculture. Il s'agit aussi de faire appel davantage au principe de précaution pour ne pas renouveler les erreurs ; en particulier en utilisant des espèces exotiques comme le miscanthus à potentiel invasif, ou encore l'épandage des digestats de méthaniseurs, potentiellement concentrateurs de multiples polluants. L'implantation des méthaniseurs ne devrait pas non plus se faire sur des zones importantes pour la production de biomasse (prairies, zones boisées...).

En ce qui concerne l'agriculture, au-delà des paiements pour services environnementaux (PSE), pour atteindre cette sobriété, il sera nécessaire d'envisager une réforme en profondeur de la PAC pour passer d'une conditionnalité des aides à la production en faveur de l'environnement à une véritable valorisation du patrimoine naturel et des services écosystémiques. Au-delà des contributions passées au Plan Stratégique National (PSN), le CESE pourrait se pencher sur ce sujet essentiel.

Développer les énergies renouvelables – dont la biomasse fait partie – est, aux yeux du groupe des associations et du groupe Santé & Citoyenneté, évidemment primordial. Néanmoins cela doit se faire dans cette logique de sobriété : ce n'est pas parce qu'on produit avec une énergie considérée comme propre et/ou renouvelable que l'on doit produire davantage, ni même autant. Pourtant l'expérience montre que plus on développe de sources d'énergie, plus on crée de nouveaux besoins. La hausse d'usage compense toujours la hausse d'efficacité. Un encadrement et une planification sont donc essentiels pour changer de modèle et accompagner le ralentissement de la société consumériste.

Choisir la trajectoire de la sobriété ne revient pas non plus à tomber dans la caricature « amish » que certains choisissent de dresser. C'est d'ailleurs pour cela que nous sommes convaincus que la recherche et les connaissances sont des éléments fondamentaux du progrès humain. Ainsi nous nous inscrivons dans les préconisations sur le sujet. Tout comme dans le souhait de rendre cohérentes, efficaces et transparentes les décisions prises dans les différents schémas ou plans territoriaux dont la chaîne de gouvernance est quelquefois trop complexe et contradictoire.

Nous insistons ici sur la nécessité d'organiser la participation de tous et toutes à l'échelle des bassins de vie pour élaborer un diagnostic partagé et des propositions et aménagements adaptés à chaque territoire.

Des décisions territoriales adaptées au terrain sont évidemment fondamentales et ne doivent pas être outrepassées par les règles du commerce international. C'est pourquoi l'attention formulée dans l'avis, aux clauses de sauvegarde ou miroirs est importante, notamment pour que le jeu des Nations fassent toujours triompher les modèles et règlements les plus vertueux pour notre planète.

Enfin, concernant la hausse des prix de l'alimentation et de la part de l'alimentation dans les budgets familiaux que le texte annonce souhaiter « inscrire dans les esprits » ne doit pas avoir comme seule contrepartie les effets essentiels mais difficilement perceptibles cités dans l'avis. En effet, ceci n'est possible qu'avec un véritable plan global de lutte contre la pauvreté pour donner les moyens à tous et toutes d'accéder à une alimentation choisie et de qualité, qui ne porte pas atteinte à la santé. Cette politique globale devra notamment permettre de réduire la part des charges liées au logement, très lourdes dans le budget des ménages.

Ainsi mettre en œuvre la sobriété c'est activer plusieurs leviers, celui-ci en fait partie, parmi d'autres auxquels le CESE devra tôt ou tard se confronter : justice fiscale et redistribution en seront les maîtres mots.

Le groupe des Associations et le groupe Santé et Citoyenneté ont voté en faveur de cet avis et espèrent qu'il en appelle d'autres sur le sujet de la concrétisation d'une société sobre et juste.